

Nombre de membres**Séance du 22 juin 2023****en exercice : 15**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux juin l'assemblée régulièrement convoquée le 22 juin 2023, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 10

Sont présents : Jean-Jacques STROH, Agnès VERNHES, José PINTO, Joseph DE CARVALHO, Antony GOUDEFROYE, Patrick JAMET, Clément LAGUERRE, Bruno PATROUX, Marie-Noëlle SALVAING, Michel PONS

Votants : 12

Représentés : Philippe DE CARVALHO par Joseph DE CARVALHO, Christine SIMOND-FERRON par Marie-Noëlle SALVAING

Excusés : Patrick LASSOUJADE

Absents : Pauline BOURHIS, Joël MARTINEZ

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle SALVAING

Objet : Demande de subventions pour les travaux de purge de blocs de pierres sur le Quié de Sinsat suite éboulement du 5 juin 2023 - DE 2023 021

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal présents que dans la nuit du 5 au 6 juin 2023 à cause des orages successifs un bloc de pierres du Quié de Sinsat s'est éboulé et une partie est en suspens dans l'axe des habitations du Quartier d'en Courtiels.

Il explique que les services de RTM ont pris contact avec lui afin de prendre les arrêtés municipaux nécessaires à la sécurisation des lieux et des personnes (habitations, randonnées et escalade). Pour cela il explique qu'il a pris un arrêté interdisant l'accès aux voies d'escalade, au chemin de randonnées et d'évacuation pour les habitations, et que les propriétaires sont relogés à la charge de la commune aux Oustalous à Les Cabannes.

Mr DE CARVALHO Joseph demande pourquoi une des familles n'a pas été relogée à l'appartement de la Mairie déléguée d'Aulos, Mr le Maire répond qu'il était plus simple de reloger tout le monde au même endroit, dans des chalets indépendants, car l'appartement est vide de meubles et que de faire déménager les lits et autres biens nécessaires auraient été plus fastidieux.

Il explique que des travaux de purge sont nécessaires dans les plus brefs délais, que les services de RTM conduisent l'opération au nom de la commune avec une entreprise avec laquelle ils ont l'habitude de travailler.

Monsieur PATROUX B demande s'il y aura des travaux pour sécuriser les parois du Quié, une fois les travaux de purge effectués, Monsieur le Maire répond que non car quasiment tout le Quié est à risques.

Il explique que les travaux devraient se dérouler entre le 1^{er} et le 14 juillet 2023, car il faut prendre en compte les éventuels aléas liés au temps.

Il informe également les membres du conseil que l'entreprise se dégage de toute responsabilité en cas de dégâts sur les habitations et qu'en raison de cela ; il a pris contact avec GROUPAMA pour savoir si la commune était couverte pour ce genre de situation.

Il informe les membres du Conseil qu'il a pris contact avec Mr FOSSAT, Secrétaire Général de la Préfecture de l'Ariège afin d'obtenir des subventions pour le financement des travaux. Il explique qu'il est nécessaire de délibérer afin de demander une aide financière auprès de l'état à au moins 80 % et que mardi 27 juin 2023 à 9h30 il doit rencontrer Mr NAUDY, Président de la CCHA pour un complément de subvention pour les travaux de purge et pour le relogement des propriétaires.

Il informe les membres du Conseil qu'il a également sollicité auprès de Mr FOSSAT, une avance pour le paiement des travaux de 60%.

Il demande aux élus présents que si le jour du minage, date à définir, ils veulent être présents pour la sécurisation des accès, ils seront les bienvenus.

Il informe les membres du Conseil que le montant H.T des travaux est de 42 135,00 € qu'une aide de 80% de l'État est demandée soit 33 708,00 € et qu'il resterait à charge de la commune 16 854,00 € (8 427 € sur le H.T et 8 427€ de TVA).

Monsieur PONS demande s'il n'est pas possible de récupérer la TVA par le biais du Fonds de compensation. Monsieur le Maire lui répond que la secrétaire va se renseigner.

Vote à l'unanimité.

Objet : Délibération pour la convention d'entente entre les communes d'Aulos-Sinsat, Bouan, Châtea-Verdun et le Groupement Pastoral de la Vallée de l'ASTON : Cabane de Garsan - DE 2023 023

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que des travaux de réfection de la toiture de la cabane de Garsan sont nécessaires, et que la commune est maître d'œuvre au nom des propriétaires en Il rappelle que lors d'un conseil précédent (4 mars 2022) la demande d'aide de financement des travaux a été votée.

Suite à cela, il explique que pour la réalisation des travaux, il faut signer une convention d'entente avec les 2 autres communes propriétaires en indivis et le Groupement Pastoral de la Vallée de l'Aston.

Il rappelle que la commune d'Aulos-Sinsat est propriétaire à 50%, Bouan à 34% et Saint-Martin à 16%, et que les travaux seront financés par chacune des communes au prorata de leur taux de propriété et que le Groupement Pastoral de la Vallée de l'Aston participera sur le restant à charge.

Il rappelle que le montant H.T des travaux est de 10 924,00 €, qu'un montant de subvention de 8 739,20 € est attribué.

Il explique aux membres du Conseil Municipal que les travaux peuvent bénéficier du fonds de compensation de TVA, et qu'il faut donc le déduire du montant restant à reverser à la commune porteuse du projet au nom des 3 propriétaires, soit TTC 13108,80 € x 16,404% = 2150,37€

Il restera à charge des communes et du Groupement Pastoral de la Vallée de l'ASTON un montant de 2184,80 € H. T. + 2 184,80 de T. V. A – 2150,37 € de FCTVA soit un total de 2 219,23 € T. T. C à répartir comme-ci-dessous :

- Pour le Groupement Pastoral de la Vallée de l'Aston : 1 109,61 € (2219,23x50%=1109,61).
- Pour la commune d'AULOS-SINSAT : 554,81 € ((2219,23-1109,61) x50%=554,81)
- Pour la commune de BOUAN : 377,27 € ((2219,23-1109,61) x34%=377,27)
- Pour la commune de SAINT-MARTIN : 177,54 € ((2219,23-1109,61) x16%=177,54)

Il informe que les travaux commencent le lundi 26 juin car la commune d'Aston a pris l'hébergement à sa charge que l'artisan a déjà amené le matériel sur place.

Vote à l'unanimité.

Questions diverses :

✓ **Adjoint Technique : Heures supplémentaires/complémentaires :**

Monsieur le Maire rappelle que lors d'un conseil municipal, il avait été évoqué la nécessité de mettre en place pour l'Adjoint Technique du paiement des heures complémentaires afin de lui payer les heures effectuées en période estivale pour le nettoyage des espaces verts de la commune.

La secrétaire a effectué la saisine du CST auprès du CDG 09 et doit se rapprocher de leur service afin de voir où en est la demande de mise en place des heures supplémentaires/complémentaires.

Il demande aux membres du conseil municipal présents l'autorisation de leur transmettre la délibération pour voter par retour de mail et de la rattacher à ce conseil.

Vote à l'unanimité.

✓ **Mise en place de l'extinction de l'éclairage public sur la commune déléguée d'Aulos :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le SDE 09 l'a contacté pour lui dire que les boîtiers de mise en place de l'extinction de l'éclairage public sont toujours en attente de réception.

Dès qu'ils les recevront (éventuellement en juillet) ils interviendront et profiteront de mettre en place sur la commune déléguée d'Aulos les prises pour les illuminations de Noël. Pour cette année 5 prises seront mises en place sur la RD 522, dans le haut du village ce sera l'année prochaine.

✓ **Travaux de purge Quié de Sinsat :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que si la totalité des travaux ne peut être subventionnée, les travaux prévus sur 2023 seront reportés ultérieurement.

✓ **Pollution ZA Aulos :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les Gardes de pêche de l'APPOU ont fait des constatations avec photos à l'appui des infiltrations d'eaux usées sur les parcelles avoisinantes les entreprises de la ZA et qu'elles ont été transmises au Procureur.

Il informe les membres du conseil qu'il en a informé la CCHA, propriétaire des champs concernés par les infiltrations des eaux usées.

✓ **Nettoyage du Canal de la commune déléguée de Sinsat :**

Mr LAGUERRE Clément, Conseiller municipal, informe les membres du conseil que des habitants de la commune déléguée de Sinsat demandent quand est-ce que le canal va être nettoyé. Monsieur le Maire répond que pour le nettoyage du canal, il faut faire une pêche électrique et lorsqu'il a demandé un devis à la Fédération de Pêche celle-ci lui a répondu qu'il faudrait compter dans les 2 000,00 €.

Il explique que la Fédération souhaiterait ne plus payer les droits de pêche sur la commune qui ont un montant à peu près équivalent aux frais de pêche électrique et que c'est pour cette raison qu'elle propose un devis si élevé.

Monsieur le Maire avec l'aide de l'APPOU cherche une solution pour trouver une personne apte à effectuer une pêche électrique à un moindre coût.

Monsieur Laguerre demande la possibilité de mettre un plus de débit afin que les mauvaises herbes ne poussent pas dans le canal, Monsieur le Maire répond que cela n'a rien à voir. Lorsque la centrale hydroélectrique coupe l'eau pour effectuer des travaux cela permet aux plantes de pousser. Il demande également que lorsque le canal n'a plus de débit d'en informer immédiatement la mairie.

Monsieur le Maire rappelle également la nécessité par les propriétaires de nettoyer leurs terrains afin d'éviter la propagation des mauvaises herbes dans le canal.

Lorsque la solution pour la pêche électrique sera trouvée, toutes les personnes bénévoles pour aider au nettoyage seront les bienvenues.

✓ **Réunion de la commune déléguée d'AULOS :**

Monsieur le Maire demande de faire le point sur la réunion qui a eu lieu le 12 juin 2023 avec les membres du Conseil Municipal représentant la commune déléguée d'Aulos sous la présidence de MR le Maire délégué, Philippe DE CARVALHO. Il informe les membres du conseil Municipal que la réunion a été faite à sa demande afin d'avoir un point de vue de leur part sur la fusion des communes réalisée en 2019.

Il ressort un mécontentement de la part de certains membres sur :

- ✓ un manque d'information sur les devis émis par les entreprises pour les demandes de subventions,
- ✓ le manque de présence de Luc (Adjoint Technique) sur la commune déléguée et de matériel sur la commune déléguée d'Aulos, nettoyage des abords de la voie ferrée,
- ✓ Gestion du fonctionnement courant par le Maire délégué non effectuée,
- ✓ Commune déléguée d'Aulos non mentionnée sur le site de la commune.

Monsieur le Maire répond que comme déjà expliqué les devis pour les demandes de subventions sont toujours plus élevés afin d'essayer de prévoir l'imprévisible (hausse des prix, aléa de chantier etc).

Il rappelle que la commune a doté Luc d'une nouvelle débroussailleuse et d'un nouveau tracteur autoporté pour effectuer les travaux de tonte en plus du tracteur déjà en sa possession pour lui permettre d'optimiser son travail, car il n'est présent qu'une fois par semaine. Il rappelle que Luc a déjà nettoyé la commune déléguée d'Aulos plus que celle de Sinsat. Il rappelle également que Luc ne débroussillera pas les abords de la voie ferrée par sécurité et qu'il a un droit de retrait pour des demandes d'intervention qui pourraient être à risque pour sa sécurité.

Un membre du Conseil Municipal demande à ce que le fonctionnement courant de la commune déléguée soit géré par le Maire délégué. Monsieur le Maire répond que comme déjà expliqué rien ni personne ne l'empêche d'effectuer les tâches lui incombant, et que lui seul peut interagir en fonction de ses disponibilités professionnelles.

Monsieur le Maire répond qu'effectivement sur le site internet la présentation de la commune déléguée d'Aulos n'est pas effectuée mais que dès que possible ce sera fait.

✓ **Église de Saint Martin :**

Un membre du conseil municipal informe qu'il connaît une personne qui serait intéressée par l'achat de l'Église de Saint-Martin car elle a un lien avec celle-ci. En effet, des membres de la famille anciennement propriétaire du château seraient enterrés là, pour cela elle souhaiterait la rénover et lui redonner vie.

Monsieur le Maire répond que l'église appartient à la commune en indivis avec la commune de Château-Verdun, et que pour cela il faut que les 2 conseils municipaux soient d'accord avec ce principe de vente.

Monsieur le Maire propose, dans le cas où ça se concrétiserait, qu'un référendum soit mis en place pour avoir l'avis de tous les habitants de la commune d'Aulos-Sinsat. Il propose également que la personne intéressée par cette acquisition organise une réunion afin d'exposer son projet.

✓ **Stand de tir sur la commune :**

Un membre du Conseil Municipal explique qu'au travers de ses activités professionnelles il a rencontré une personne qui gère la vente de matériel à l'armée qui recherche un terrain pour le développement de sa structure sur le département de l'Ariège et lui a proposé d'en parler lors d'une séance de Conseil Municipal de la commune. En effet cette personne recherche un terrain où installer un stand de tir, ce qui pourrait être producteur d'emplois.

Monsieur le Maire propose de convier cette personne à une prochaine séance du Conseil Municipal pour qu'elle expose son projet.

Séance levée à 20h20

Le Maire,
Jean-Jacques STROH